



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SESSION D'ETE CONFERENCE DES OING CONF/PLE(2017)SYN2/part2

REUNION DE LA CONFERENCE DES OING Deuxième partie - vendredi 30 juin 2017

1. Ouverture de la réunion par la Présidente de la Conférence des OING

La présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée et plus particulièrement aux délégués des Représentations Permanentes, comme à ceux des ONG nationales qui ont contribué à l'organisation des visites d'étude effectuées en Hongrie et en Irlande.

Cette deuxième partie de la réunion plénière sera consacrée en grande partie à la présentation des rapports de ces visites, au rapport des rencontres avec la société civile de Chypre et avec des représentants d'ONG basées en Turquie.

Elle annonce deux autres interventions à cette réunion plénière : l'intervention attendue de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Gabriella BATTAINI-DRAGONI et celle du Professeur Mohammed CHERKAOUI au sujet de la situation préoccupante de la société civile aux USA.

Elle souhaite que les OING s'impliquent concrètement dans les pays où un suivi s'avère nécessaire et insiste pour que les bonnes pratiques soient largement diffusées et pour que les mauvaises fassent l'objet d'une discussion entre la Conférence des OING et les autorités publiques.

2. Nomination du rapporteur de la réunion : Anne KRAUS

3. Situation des ONG et participation de celles-ci dans le processus décisionnel dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et participation des ONG

Le choix du pays est opéré par la Présidente elle-même en consultation avec le Secrétariat et les membres de la Conférence des OING. Le choix est porté à la connaissance du Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM) qui, en tant que corps collectif, exprime toujours sa bienveillance vis-à-vis de cette activité. Les réunions préalables avec les Ambassadeurs sont des moments importants permettant de formaliser le projet de visite et d'ajuster son contenu. L'agenda de la visite inclut les réunions avec les ONG et les autorités publiques. Les rapports issus de ces visites ne constituent ni un avis juridique, ni un rapport de suivi. Il s'agit de rendre compte, à un moment donné, des expériences et des pratiques de participation au processus décisionnel des ONG, en lien avec les pratiques décisionnelles employées par les autorités et le cadre légal en vigueur.

Les rapports déjà réalisés révèlent souvent le même type d'obstacles dans plusieurs pays.

3.1 [Rapport de la visite \(du 20 au 22 novembre 2016\) de la Conférence des OING en Hongrie et les commentaires du gouvernement hongrois.](#) La délégation était composée de Cyril RITCHIE, Julianne LAGADEC, Mary-Ann HENNESSEY et Anna RURKA.

La Présidente de la Conférence des OING regrette l'absence de l'Ambassadeur de Hongrie, empêchée pour cause de visite d'une délégation de Hongrie ce jour-là. Depuis la visite, l'évolution de la situation des ONG en Hongrie a été marquée par l'adoption de la loi sur la 'transparence des organisations soutenues par l'étranger' qui propose des mesures restrictives incompatibles avec les normes internationales et portant atteinte à la liberté d'association en Hongrie. Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG [a publié un avis](#) juridique avant l'adoption de la loi.

Szabo MATE, Directeur du programme de l'Union hongroise des libertés civiles, invité par la Présidente à commenter le rapport de la Conférence des OING, a exprimé sa reconnaissance pour l'intérêt que la Conférence des OING porte à l'égard des problèmes qui affectent les ONG dans son pays (en particulier celles qui s'occupent des droits de l'Homme), et plus particulièrement la participation au processus décisionnel et les mesures mises en place progressivement dès 2013 pour en arriver à la nouvelle loi.

L'environnement politique suit la ligne politique incluse dans la déclaration du parti Fidesz de vouloir « effacer toute influence de George SOROS » avec un harcèlement systématique des OING supposées être financées par ce donateur. La « consultation nationale » est intitulée « Arrêtons Bruxelles » avec une formulation induisant sciemment les foyers hongrois en erreur, en faisant croire que « l'étranger s'immisce dans leurs affaires ». Szabo MATE note également l'indifférence systématique du gouvernement face aux réactions des ONG, comme face à des avis importants tels que celui de la Commission de Venise.

La création des « ONG » proches du Gouvernement (GONGO – Gouvernement oriented NGOs), prêtes à marquer leur accord avec ce dernier quoiqu'il advienne. Szabo MATE a insisté sur le rôle essentiel des réactions « externes », que cela soit via un avis comme celui de la Commission de Venise ou par les réactions d'OING de l'étranger. La nouvelle loi hongroise aura également un impact sur les financements de l'Union européenne. Plusieurs ONG ont déclaré poser les actes de la désobéissance civile afin d'atteindre la décision judiciaire.

3.2 Rapport de la visite de la Conférence des OING en Irlande, du 24 au 26 avril 2017 - délégation composée de Simon MATTHIJSEN, Michel CHERNIAK, Mary-Ann HENNESSEY et Anna RURKA

Anna RURKA a expliqué l'intérêt pour l'initiative « Citizen Assembly » et la manière dont les ONG sont ancrées sur le territoire de leur action. Les ONG rapportent que les structures « permanentes » consacrées à la participation civique sont en train d'évoluer vers des formes « ad hoc » et plus ciblées. La délégation a été surprise que la définition des activités publiques impacte également la liberté d'association en Irlande. Un deuxième point de vigilance a été porté sur les régulations du lobbying qui influence l'interaction des ONG et les autorités publiques.

John BRENNAN, de l'Association irlandaise des travailleurs sociaux, l'organisation partenaire de cette visite, a précisé que les travailleurs sociaux peuvent militer en faveur de meilleurs services sans devoir craindre que les pouvoirs publics leur coupent les moyens. Néanmoins, les mesures d'austérité (lors de la récession de 2008), la fragmentation des soins et des services sociaux et le manque de logements ont entraîné une hausse du nombre de sans-abris, ainsi qu'une recrudescence de la pauvreté des enfants. Les longues procédures à suivre par les demandeurs d'asile (sans droit à occuper un emploi) font augmenter le nombre de personnes vulnérables. Les ressources humaines restreintes des ONG, ainsi que le caractère fragmenté de ce secteur ne permettent pas une bonne coordination, malgré une bonne coopération entre elles. Les associations caritatives n'ont pas toujours trouvé le soutien espéré de la part de l'Eglise catholique. Le système électoral essaie d'abolir le clientélisme.

John BRENNAN a expliqué que la visite de la délégation a permis aux ONG rencontrées de réfléchir à leur manière de faire et de s'appuyer plus systématiquement sur les bonnes pratiques et le soutien de la Conférence des OING.

Laura DAGG, Représentante Permanente Adjointe et Alex FOLEY, Adjointe au Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, précisent que le Gouvernement ne s'attendait pas à un rapport parfait et confirment que la crise a pesé sur le secteur associatif, que les problèmes de logement et de pauvreté infantile sont importants. Les onze recommandations formulées dans le rapport de la Conférence des OING sont appréciées et contribueront à revoir les processus actuels en vue d'une meilleure structuration de l'organisation.

Parmi les autres pistes explorées, Anna RURKA explique que les représentants de [l'« Assemblée des citoyens »](#), ont été invités au Forum Mondial de la Démocratie 2017 au lab de la Conférence des OING en novembre prochain. Cette pratique vise à réconcilier la démocratie représentative avec la démocratie participative, si les autorités mandantes prennent sérieusement en compte les recommandations faites par l'Assemblée des citoyens et leur responsabilité quant à la mise en place de ces recommandations.

3.3 Information sur les réunions avec les ONG basées en Turquie

Suite à la tentative de coup d'Etat en juillet dernier et à l'imposition d'un état d'urgence en Turquie, la situation de la société civile et des ONG y est de plus en plus difficile. Afin d'établir une communication directe avec la société civile turque et de mieux évaluer la situation, la Conférence des OING et le Secrétariat ont organisé une première visite informelle (1-2 décembre 2016) à Strasbourg pour une

quinzaine de représentants d'ONG. La Conférence des OING a adopté, à la session plénière de janvier, une résolution qui a été inspirée de ces échanges. Conformément à cette résolution, une visite en Turquie des représentants de la Conférence des OING, a été prévue pour le printemps 2017, puis reportée à la demande de la Représentation permanente turque. Dans l'intervalle, en souhaitant maintenir la communication et le réseau qui a été créé à l'occasion de la première visite informelle, une deuxième visite informelle a été organisée du 30 mai au 1er juin 2017. Les quinze représentants d'ONG ont rencontré des membres de la Conférence des OING ainsi que de nombreux secteurs du Conseil de l'Europe couvrant une vaste gamme de questions relatives aux droits de l'Homme, à la démocratie et à l'Etat de droit.

Les principales conclusions de la deuxième visite informelle sont les suivantes:

- La société civile turque est sous pression, polarisée selon des lignes de démarcation traditionnelles (kurdes, laïques, religieuses, rurales, intellectuelles). Cependant, actuellement s'ajoute la polarisation entre les ONG pro-gouvernementales (AKP) et des ONG indépendantes et celles qui soutiennent l'opposition ou sont soupçonnées de le faire ;
- l'état d'urgence a conduit à une situation où l'application des règles / lois semble arbitraire et sélective. Il y a incertitude sur la définition et la qualification de ce qui relève d'un crime, il y a un manque de recours judiciaire et une autocensure croissante de la part de la société civile dans le climat de peur et d'incertitude. ;
- La coopération entre le Conseil de l'Europe, sous la direction du Secrétaire Général, et les autorités turques, en particulier le Ministère de la Justice, a conduit à plusieurs résultats positifs, notamment en ce qui concerne les conditions et la durée de la détention, l'accès à un avocat et l'établissement de la Commission à réviser les licenciements massifs en vertu des décrets et de la loi sur l'état d'urgence.

Cependant :

- Il existe une réelle crainte que cette nouvelle Commission pour examiner les licenciements ne constitue pas un remède réel ou effectif (même s'il est mis en place en coopération avec le Conseil de l'Europe) et que l'accès aux droits sera plus long que le recours « classique » via le système judiciaire, ce qui peut nuire davantage aux personnes qui ont perdu des emplois, des passeports, des liens sociaux ;
- L'état d'urgence ne montre aucun signe de fin, la Constitution a été modifiée pour donner plus de pouvoir à l'exécutif et l'espace civique et civil continuent à diminuer en Turquie ;
- Il existe un besoin de solidarité entre la société civile à l'échelle internationale, en vue de soutenir la société civile en Turquie.

Pour cela, il est proposé aux membres de la Conférence des OING :

- d'informer le Bureau de la situation des membres des OING situés en Turquie ;
- de faciliter, dans la mesure du possible, la contribution des ONG turques invitées à Strasbourg au processus du monitoring instauré par l'Assemblée parlementaire ;
- de mettre en place un réseau informel de solidarité des OING "amis de la société civile turque" « *Friends of Turkish Civil Society* », et une campagne de soutien. Gilles Bloch (LICRA) propose la coordination d'un tel réseau de soutien. Les OING intéressées à coopérer (*CISV International*, *Soroptimist International*, etc.) pourront confirmer leur intérêt auprès d'Anna RURKA ;
- faciliter la mise en place d'un réseau informel ou d'une coalition d'ONG turques "amis du Conseil de l'Europe" ;
- surveiller la liberté d'association en Turquie.

Une visite de la Conférence des OING en Turquie est en négociation pour le deuxième semestre de 2017.

3.4 Information sur les réunions de la Présidente de la Conférence des OING avec des ONG à Chypre à l'occasion de la 128^{ème} session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (voir [discours](#) de la Présidente délivré à cette occasion):

La Présidente expose son [rapport des échanges effectués avec les ONG](#) (en traduction)

La Représentation chypriote auprès du Conseil de l'Europe remercie la Conférence pour son intérêt et les recommandations du rapport et reste ouverte aux propositions, en particulier au projet relatif à l'enseignement de l'histoire. Elle est prête à soutenir toute démarche en vue de solutions.

4. Futures visites exploratoires dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Les prochaines visites de la Conférence se feront en Estonie, en Serbie et en Turquie.

5. [Intervention](#) (en anglais) du Professeur Mohammed CHERKAOUI, Professeur spécialisé en la Résolution des conflits à l'Université George Mason à Washington, Membre du groupe d'experts auprès de l'ONU.

6. Intervention de Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe :

La Présidente de la Conférence remercie Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI pour son soutien et propose une minute de silence pour le décès de Simone VEIL, pour la Mémoire de la Shoah, pour les droits des femmes et pour l'Europe.

Gabriella BATTAINI-DRAGONI a clôturé son [intervention](#) en insistant sur la nécessité de promotion par les OING de la ratification de protocoles additionnels par les Etats membres et a quitté la salle sous une pluie d'applaudissements et une « *standing ovation* ».

7. Prochaine session de la Conférence des OING

La prochaine session de la Conférence des OING aura lieu du 22 au 26 janvier 2018.